

Famille Marchand-Williaume
25 Rue E. Parmentier
27510 PRESSAGNY L ORGUEILLEUX

Le 25/09/2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête sur le projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle, je vous adresse ce courrier pour vous exprimer mon opposition à cette implantation. Les raisons en sont les suivantes :

- Habiter à la campagne veut dire que l'on accepte de ne pas avoir accès facilement à tous les services (commerces, installations scolaires, sportives, culturelles ...) qu'offre la ville. En contre partie, on jouit d'un environnement naturel de qualité.
L'implantation d'une carrière dégraderait cet environnement (nuisances visuelle et sonore des machines d'extraction, du tapis convoyeur, poussières, privation d'accès à la zone, etc) d'une part, et, dévaloriserait l'immobilier, d'autre part. Ce serait comme infliger « une double peine » aux habitants des villages environnants.
- Notre famille, parents comme enfants, profite très régulièrement de la zone prévue pour la carrière à travers une pratique régulière de la marche, de la marche nordique, de la course et du VTT. C'est un peu comme une « extension de notre jardin » à laquelle nous n'aurions plus accès ! Et il en est sûrement de même pour bon nombre de sportifs des environs qui ressentiraient cela comme une privation ...
- Nos villages de Pressagny l'Orgueilleux et Notre Dame de l'Isle réjouissent leurs habitants et les touristes qui les fréquentent par leur emplacement bordé d'un côté par une Seine aux rives dénudées de construction, et de l'autre, par de jolies collines boisées offrant de belles perspectives sur la vallée. Une carrière au pied des collines entacherait ce paysage naturel d'une grande qualité.
- Nos villages sont concernés par le projet de Seine à vélo. La présence d'une carrière en exploitation irait à l'encontre de la raison d'être de ce projet qui est de permettre une activité touristique en harmonie avec la nature.
- Lors de la mise à jour du PLU de Pressagny l'Orgueilleux, l'administration n'a pas autorisé l'extension des zones bâties au-delà de l'existant afin de préserver les zones naturelles. L'implantation d'une carrière contribuant à détruire la nature environnante serait en contradiction avec la volonté de protéger la nature.

Voilà donc les raisons humaines et environnementales qui expliquent mon opposition au projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations respectueuses.

Denis Marchand W.
55 ans


Famille Marchand-Williaume
25 Rue E. Parmentier
27510 PRESSAGNY L ORGUEILLEUX

Le 25/09/2019

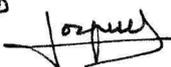
Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête sur le projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle, je vous adresse ce courrier pour vous exprimer mon opposition à cette implantation. Les raisons en sont les suivantes :

- Habiter à la campagne veut dire que l'on accepte de ne pas avoir accès facilement à tous les services (commerces, installations scolaires, sportives, culturelles ...) qu'offre la ville. En contre partie, on jouit d'un environnement naturel de qualité.
L'implantation d'une carrière dégraderait cet environnement (nuisances visuelle et sonore des machines d'extraction, du tapis convoyeur, poussières, privation d'accès à la zone, etc) d'une part, et, dévaloriserait l'immobilier, d'autre part. Ce serait comme infliger « une double peine » aux habitants des villages environnants.
- Notre famille, parents comme enfants, profite très régulièrement de la zone prévue pour la carrière à travers une pratique régulière de la marche, de la marche nordique, de la course et du VTT. C'est un peu comme une « extension de notre jardin » à laquelle nous n'aurions plus accès ! Et il en est sûrement de même pour bon nombre de sportifs des environs qui ressentiraient cela comme une privation ...
- Nos villages de Pressagny l'Orgueilleux et Notre Dame de l'Isle réjouissent leurs habitants et les touristes qui les fréquentent par leur emplacement bordé d'un côté par une Seine aux rives dénuées de construction, et de l'autre, par de jolies collines boisées offrant de belles perspectives sur la vallée. Une carrière au pied des collines entacherait ce paysage naturel d'une grande qualité.
- Nos villages sont concernés par le projet de Seine à vélo. La présence d'une carrière en exploitation irait à l'encontre de la raison d'être de ce projet qui est de permettre une activité touristique en harmonie avec la nature.
- Lors de la mise à jour du PLU de Pressagny l'Orgueilleux, l'administration n'a pas autorisé l'extension des zones bâties au-delà de l'existant afin de préserver les zones naturelles. L'implantation d'une carrière contribuant à détruire la nature environnante serait en contradiction avec la volonté de protéger la nature.

Voilà donc les raisons humaines et environnementales qui expliquent mon opposition au projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations respectueuses.

Clair Torquet - Marchand W.
54 ans


Famille Marchand-Williaume
25 Rue E. Parmentier
27510 PRESSAGNY L ORGUEILLEUX

Le 25/09/2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête sur le projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle, je vous adresse ce courrier pour vous exprimer mon opposition à cette implantation. Les raisons en sont les suivantes :

- Habiter à la campagne veut dire que l'on accepte de ne pas avoir accès facilement à tous les services (commerces, installations scolaires, sportives, culturelles ...) qu'offre la ville. En contre partie, on jouit d'un environnement naturel de qualité.
L'implantation d'une carrière dégraderait cet environnement (nuisances visuelle et sonore des machines d'extraction, du tapis convoyeur, poussières, privation d'accès à la zone, etc) d'une part, et, dévaloriserait l'immobilier, d'autre part. Ce serait comme infliger « une double peine » aux habitants des villages environnants.
- Notre famille, parents comme enfants, profite très régulièrement de la zone prévue pour la carrière à travers une pratique régulière de la marche, de la marche nordique, de la course et du VTT. C'est un peu comme une « extension de notre jardin » à laquelle nous n'aurions plus accès ! Et il en est sûrement de même pour bon nombre de sportifs des environs qui ressentiraient cela comme une privation ...
- Nos villages de Pressagny l'Orgueilleux et Notre Dame de l'Isle réjouissent leurs habitants et les touristes qui les fréquentent par leur emplacement bordé d'un côté par une Seine aux rives dénuées de construction, et de l'autre, par de jolies collines boisées offrant de belles perspectives sur la vallée. Une carrière au pied des collines entacherait ce paysage naturel d'une grande qualité.
- Nos villages sont concernés par le projet de Seine à vélo. La présence d'une carrière en exploitation irait à l'encontre de la raison d'être de ce projet qui est de permettre une activité touristique en harmonie avec la nature.
- Lors de la mise à jour du PLU de Pressagny l'Orgueilleux, l'administration n'a pas autorisé l'extension des zones bâties au-delà de l'existant afin de préserver les zones naturelles. L'implantation d'une carrière contribuant à détruire la nature environnante serait en contradiction avec la volonté de protéger la nature.

Voilà donc les raisons humaines et environnementales qui expliquent mon opposition au projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations respectueuses.

Jann Marchand W.
24 ans

Famille Marchand-Williaume
25 Rue E. Parmentier
27510 PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

Le 25/09/2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête sur le projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle, je vous adresse ce courrier pour vous exprimer mon opposition à cette implantation. Les raisons en sont les suivantes :

- Habiter à la campagne veut dire que l'on accepte de ne pas avoir accès facilement à tous les services (commerces, installations scolaires, sportives, culturelles ...) qu'offre la ville. En contre partie, on jouit d'un environnement naturel de qualité. L'implantation d'une carrière dégraderait cet environnement (nuisances visuelle et sonore des machines d'extraction, du tapis convoyeur, poussières, privation d'accès à la zone, etc) d'une part, et, dévaloriserait l'immobilier, d'autre part. Ce serait comme infliger « une double peine » aux habitants des villages environnants.
- Notre famille, parents comme enfants, profite très régulièrement de la zone prévue pour la carrière à travers une pratique régulière de la marche, de la marche nordique, de la course et du VTT. C'est un peu comme une « extension de notre jardin » à laquelle nous n'aurions plus accès ! Et il en est sûrement de même pour bon nombre de sportifs des environs qui ressentiraient cela comme une privation ...
- Nos villages de Pressagny l'Orgueilleux et Notre Dame de l'Isle réjouissent leurs habitants et les touristes qui les fréquentent par leur emplacement bordé d'un côté par une Seine aux rives dénuées de construction, et de l'autre, par de jolies collines boisées offrant de belles perspectives sur la vallée. Une carrière au pied des collines entacherait ce paysage naturel d'une grande qualité.
- Nos villages sont concernés par le projet de Seine à vélo. La présence d'une carrière en exploitation irait à l'encontre de la raison d'être de ce projet qui est de permettre une activité touristique en harmonie avec la nature.
- Lors de la mise à jour du PLU de Pressagny l'Orgueilleux, l'administration n'a pas autorisé l'extension des zones bâties au-delà de l'existant afin de préserver les zones naturelles. L'implantation d'une carrière contribuant à détruire la nature environnante serait en contradiction avec la volonté de protéger la nature.

Voilà donc les raisons humaines et environnementales qui expliquent mon opposition au projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations respectueuses.

Loïc Marchand W.

21 ans



Famille Marchand-Williamme
25 Rue E. Parmentier
27510 PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

Le 25/09/2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête sur le projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle, je vous adresse ce courrier pour vous exprimer mon opposition à cette implantation. Les raisons en sont les suivantes :

- Habiter à la campagne veut dire que l'on accepte de ne pas avoir accès facilement à tous les services (commerces, installations scolaires, sportives, culturelles ...) qu'offre la ville. En contre partie, on jouit d'un environnement naturel de qualité.
L'implantation d'une carrière dégraderait cet environnement (nuisances visuelle et sonore des machines d'extraction, du tapis convoyeur, poussières, privation d'accès à la zone, etc) d'une part, et, dévaloriserait l'immobilier, d'autre part. Ce serait comme infliger « une double peine » aux habitants des villages environnants.
- Notre famille, parents comme enfants, profite très régulièrement de la zone prévue pour la carrière à travers une pratique régulière de la marche, de la marche nordique, de la course et du VTT. C'est un peu comme une « extension de notre jardin » à laquelle nous n'aurions plus accès ! Et il en est sûrement de même pour bon nombre de sportifs des environs qui ressentiraient cela comme une privation ...
- Nos villages de Pressagny l'Orgueilleux et Notre Dame de l'Isle réjouissent leurs habitants et les touristes qui les fréquentent par leur emplacement bordé d'un côté par une Seine aux rives dénudées de construction, et de l'autre, par de jolies collines boisées offrant de belles perspectives sur la vallée. Une carrière au pied des collines entacherait ce paysage naturel d'une grande qualité.
- Nos villages sont concernés par le projet de Seine à vélo. La présence d'une carrière en exploitation irait à l'encontre de la raison d'être de ce projet qui est de permettre une activité touristique en harmonie avec la nature.
- Lors de la mise à jour du PLU de Pressagny l'Orgueilleux, l'administration n'a pas autorisé l'extension des zones bâties au-delà de l'existant afin de préserver les zones naturelles. L'implantation d'une carrière contribuant à détruire la nature environnante serait en contradiction avec la volonté de protéger la nature.

Voilà donc les raisons humaines et environnementales qui expliquent mon opposition au projet de nouvelle carrière à Notre Dame de l'Isle.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations respectueuses.

Laure Marchand W.
18 ans
